

Charte du randonneur (extraits)

Respectons les espaces protégés

En France, de nombreux espaces naturels remarquables (parcs nationaux, réserves naturelles...) sont protégés par des dispositifs réglementaires.

Renseignez-vous avant de partir pour connaître les dispositifs réglementaires.

Restons sur les sentiers

Dans la nature, seul le sentier est le territoire de l'homme.

Restez sur les chemins pour éviter le piétinement des espèces.

Pensez à nettoyer régulièrement les semelles de vos chaussures,

Refermons les clôtures et les barrières

Gardons les chiens en laisse

Récupérons nos déchets

Partageons les espaces naturels

La randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les chemins.

Laissons pousser les fleurs

Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que dans un bouquet.

Soyons discrets

Les animaux sauvages ne sont pas habitués à entendre nos bruits.

Ne faisons pas de feu

Préservons nos sites

Soyez acteur de la qualité de vos sites de randonnée !

Privilégions le covoiturage et les transports en commun

Le transport est l'une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre.